

Abrogation des cartes communales de Hochstett, Ringeldorf, Wahlenheim et Wittersheim

Annexe

Difficultés liées à la plateforme de saisine en ligne et solutions convenues avec M. PLEIS (chef du pôle plans et programmes – DREAL Grand Est)

 3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale

3.2.1 La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration *

☐ Oui ☒ Non

Si non, préciser la date de la décision rendue lors de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale *

0 caractères

 ce champ est obligatoire

3.2.4 Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a-t-elle fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale? *

☐ Oui ☒ Non

- ➔ L'élaboration de la carte communale est antérieure à la création de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- ➔ Difficulté rencontrée : obligation de saisir une date dont on ne dispose pas.
- ➔ **Solution convenue avec M. PLEIS : indiquer dans l'item la date d'approbation de la carte communale.**

☐ 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure et fondement juridique *

révision (article L. 163-8 du code de l'urbanisme)

- ➔ Difficulté rencontrée : seuls deux choix sont possibles : élaboration de CC ou Révision de CC. Impossible d'indiquer qu'il s'agit d'une abrogation, car il faut choisir l'une des deux possibilités dans la liste déroulante, pas d'écriture manuelle possible.
- ➔ **Solution convenue avec M. PLEIS : choisir l'item « révision »**

Actuellement

Superficie par secteurs	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire
Secteurs où les constructions sont autorisées	18,01 *	8,5 *
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	194,84 *	91,5 *
Total	212,85 *	100 *

Après évolution

Superficie par secteurs	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	↑ ↓
Secteurs où les constructions sont autorisées	20 *	9,39 *	
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	193 *	90,61 *	
Total	213 *	100 *	

→ Commentaire :

« Actuellement »

-> surfaces constructibles et inconstructibles de la CC (ex. de Hochstett ci-joint)

« Après évolution » :

« **Secteurs où les constructions sont autorisées** » -> surfaces U et AU à l'échelle de la communes dans le PLUi arrêté (ex. de Hochstett ci-dessus)

« **Secteurs où les constructions ne sont pas admises** » -> secteurs A et N à l'échelle de la commune dans le PLUi arrêté (ex. de Hochstett ci-dessus).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées *

05-03-2025



7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives) *

non

- ➔ Difficulté rencontrée : pas de transmission du projet aux PPA dans le cadre d'une abrogation de CC.
- ➔ **Solution convenue avec M. PLEIS : indiquer la date de transmission aux PPA du PLUi (les procédures étant liées ...)**

8. Annexes

8.1 Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) *

Nom de fichier		Taille
X	<u>2025 02 03_HOCHSTETT_Abrogation CC - Note.pdf</u>	4166.25 KB

 Déposer les fichiers à joindre, ou [Parcourir](#)

8.2 Annexes obligatoires

8.2.1 Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportants des zones qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en oeuvre des opérations (rubrique 2.5). *

Nom de fichier		Taille	
X	<u>2025 02 03_HOCHSTETT_Abrogation CC - Note.pdf</u>	4166.25 KB	 

 Déposer les fichiers à joindre, ou [Parcourir](#)

8.2.2 L'auto-évaluation (rubrique 6) *

Nom de fichier		Taille
X	<u>2025 02 03_HOCHSTETT_Abrogation CC - Note.pdf</u>	4166.25 KB

8.2.3 Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site internet

	Nom de fichier	Taille
X	<u>Hochstett_E du 201001003_P Règlement 1_2000.pdf</u>	7927.07 KB
X	<u>Hochstett_E du 201001003_Rapport de présentation.pdf</u>	5015.96 KB

 Déposer les fichiers à joindre, ou [Parcourir](#)

8.3 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

8.3.1 Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent +

	Nom de fichier	Taille
X	<u>Courrier saisine HOCHSTETT.pdf</u>	113.95 KB
X	<u>2025 02 03_HOCHSTETT_Formulaire-MRAE-carte-communale-abrogation.pdf</u>	656.95 KB

 Déposer les fichiers à joindre, ou [Parcourir](#)

➔ Difficulté rencontrée : gestion des annexes

➔ **Solution convenue avec M. PLEIS :**

Annexe 8.1 -> Note de présentation de la procédure d'abrogation de CC

Annexe 8.2.1 -> les documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure figurent dans la **note de présentation**. La procédure concerne l'ensemble du ban communal, il n'y a pas lieu de remettre une carte supplémentaire pour le matérialiser.

Annexe 8.2.2. -> **l'auto évaluation** correspondant à la rubrique 6 figure **dans la note de présentation** de la procédure (page 10 et suivantes). La note de présentation comprend les cartes, explications et conclusions quant à l'absence d'incidences sur l'environnement.

Annexes 8.3 (volontairement transmises) -> annexer le présent document pour expliquer les ajustements effectués par rapport à la plateforme de saisine en ligne.